

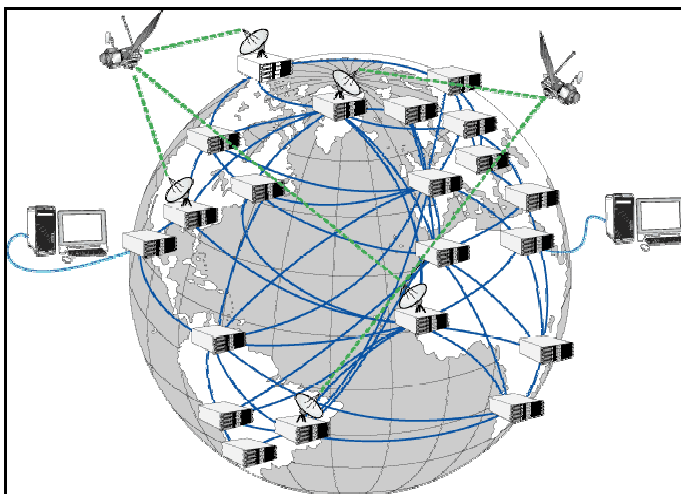


bibliotheque@carouge.ch
www.bibliotheque-carouge.ch

Bibliothèque de Carouge

Charte Internet

PC en libre accès et réseau Wifi





La Bibliothèque municipale de Carouge met gratuitement à la disposition de ses usagers un accès à Internet (7 postes de consultation et une borne Wifi) ; ces postes de consultation sont reliés à une imprimante et équipés des outils bureautique de base (Word et Excel), de manière à permettre aux usagers de mettre en forme les informations qu'ils retirent d'Internet

La consultation d'Internet vise principalement à compléter la documentation proposée par les collections de la Bibliothèque et à permettre, à un public le plus large possible, de découvrir et d'utiliser un support d'information particulièrement riche et performant

L'utilisation des postes de consultation à Internet est liée au respect de la présente charte ; elle doit être signée par l'utilisateur et/ou par son représentant légal si celui est mineur (moins de 18 ans) ; la Bibliothèque s'engage à respecter le droit de chaque famille à refuser que son enfant accède librement à Internet hors du cadre qui est le sien

L'utilisateur qui dispose de son propre ordinateur portable peut se connecter librement à Internet par le réseau Wifi de la Bibliothèque : il n'en est pas moins tenu de respecter les conditions définies par la présente charte

ACCÈS

Les 7 postes de consultation sont prioritairement destinés aux usagers de la Bibliothèque signataires de la charte Internet et accessibles sur présentation de la carte de lecteur

Un accès occasionnel et limité à 30 minutes peut être accordé, sur présentation d'une carte d'identité, à une personne de passage, donc non inscrite à la Bibliothèque

Il n'est autorisé qu'un seul usager par poste de consultation, sauf lorsqu'il s'agit d'un groupe ou d'une classe accueillie à la Bibliothèque et encadrée par un enseignant

Les enfants de moins de 13 ans n'ont pas le droit d'utiliser un poste connecté à Internet sans la présence d'un adulte (parent ou enseignant)



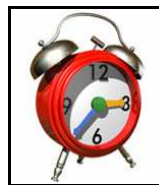
RÉSERVATION

Les usagers ont la possibilité de réserver, à l'avance, une tranche horaire de consultation ; cette réservation se fait sur place ou par téléphone, pendant les heures d'ouverture de la Bibliothèque (en appelant le 022 307 84 00, de 15h à 19h00)

Si l'utilisateur ne se présente pas dix minutes après l'heure de la réservation, le poste est attribué à une autre personne

HORAIRE ET TEMPS DE CONSULTATION

L'utilisation des postes Internet n'est possible que pendant les heures d'ouverture de la Bibliothèque



L'utilisateur dispose d'une heure de connexion ; il s'engage à être attentif au respect de la tranche horaire qui lui est attribuée et à se déconnecter à son terme ; dans le même esprit, il respectera l'heure de fermeture de la Bibliothèque et veillera, dans ce cas-là aussi, à se déconnecter à temps

Si l'utilisateur souhaite prolonger son temps de consultation, il doit en faire la demande auprès des bibliothécaires : dans le cas où le poste est libre, la consultation est prolongée par tranches de trente minutes



UTILISATION

L'utilisation d'Internet est prioritairement destinée à la recherche documentaire

L'utilisateur a néanmoins l'autorisation d'accéder à sa messagerie électronique ; en revanche, l'accès à des forums ou à des groupes de discussion en ligne (Chat) est interdit

Une utilisation privée d'Internet est tolérée, mais l'accès à des jeux ou à des sites portant atteinte à l'intégrité et à la dignité de la personne (pornographie, pédophilie, incitation au racisme, à la violence, etc.) est strictement interdit, tout comme le stockage, le téléchargement ou la diffusion de contenus ou de programmes contraires à la disposition qui précède et aux dispositions légales en la matière

Toute infraction à cette disposition entraîne la suspension immédiate de la consultation et prive le contrevenant d'utiliser un poste de consultation Internet pour une durée indéterminée (voire à une sanction plus sévère en cas de récidive)

ÉQUIPEMENTS

L'utilisateur s'engage à prendre soin du matériel informatique mis à sa disposition et est tenu d'informer les bibliothécaires de toute anomalie qu'il pourra constater ; il ne cherchera en aucune manière à modifier la configuration informatique mise en place ni à commettre la moindre tentative de piratage ou d'accès à des serveurs sur lesquels il n'aurait pas de droits



L'ajout de sites favoris à ceux déjà sélectionnés par la Bibliothèque n'est pas admis

L'utilisation de l'imprimante est possible au format A4 et la feuille de papier est vendue au prix d'une photocopie (20 centimes)



RESPONSABILITÉS

La Bibliothèque ne peut pas être tenue pour responsable du contenu des pages Internet (hors celles qui composent son propre site) ni de l'usage qu'il en est fait

En revanche, la Bibliothèque édicte les règles que les usagers doivent respecter lorsqu'ils occupent un poste de consultation en libre accès (c'est l'objet de la présente charte) et les bibliothécaires se réservent un droit de regard sur l'activité des usagers, y compris ceux qui emploient leur ordinateur portable et bénéficient de la connexion Wifi de la Bibliothèque

Les usagers doivent savoir :

- que l'information diffusée sur Internet peut contenir des éléments illégaux, diffamatoires ou inexacts (il est donc recommandé d'effectuer des recoupements de plusieurs sources différentes afin de s'assurer de la pertinence d'une information)
- le respect des droits d'auteurs lors de la reproduction de textes et d'images tirées d'Internet implique de mentionner les références des sites sur lesquels les informations ont été trouvées

RESPECT DE LA CHARTE

Par sa signature et, le cas échéant, par celle de son représentant légal, chaque usager s'engage à respecter la présente charte



Le non respect des conditions d'utilisation définies par la Bibliothèque entraîne une sanction qui peut aller de la simple interruption d'une tranche horaire de consultation, à l'interdiction pour une durée indéterminée d'utiliser les postes Internet en libre accès et, dans les cas graves ou de récidive, jusqu'à l'exclusion de la Bibliothèque



VALIDITÉ

L'utilisation des postes en libre accès à Internet et/ou du réseau Wifi de la Bibliothèque suppose l'acceptation des conditions qui figurent dans la présente charte

Rappel : l'acceptation de la charte implique qu'elle a été signée par l'utilisateur et, le cas échéant, par son représentant légal

Entrée en vigueur de la charte Internet : 31 octobre 2007



ACCEPTATION DE LA CHARTE

a) Pour les usagers majeurs

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'utilisation des PC en libre accès à Internet, respectivement de l'usage – avec mon ordinateur personnel – du réseau Wifi de la Bibliothèque et m'engage formellement à les respecter.

Nom :

Prénom :

N° de lecteur :

Lieu :

Date :

Signature :

b) Pour les usagers mineurs (moins de 18 ans)

L'autorisation du représentant légal est également requise et ce qui suit doit obligatoirement être complété par celui-ci :

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'utilisation des PC en libre accès à Internet, respectivement de l'usage – avec un ordinateur personnel – du réseau Wifi de la Bibliothèque et autorise mon fils / ma fille :

Nom, prénom :

à utiliser le réseau Wifi de la Bibliothèque et/ou les PC en libre accès à Internet que celle-ci propose.

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

Lieu :

Date :

Signature :